ID: 039-200057115-20200911-AM_2020_39-AR



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2020_39

Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour l'achat de terrain du budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2020, portant délégation de pouvoir à
 M. le Maire pour réaliser un emprunt dans le cadre d'une acquisition foncière,

Considérant que pour financer l'achat d'un terrain en vue de la création d'un lotissement, dans le cadre du budget annexe « Lotissement de la Fruitière », il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sur délégation du conseil municipal, M. le Maire décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt « moyen terme » dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant: 300 000 €

Durée : 3 ans

• Taux variable: Euribor (3 mois) + 0,88 %

Périodicité : Trimestrielle
 Frais de dossier : 450 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil

municipal.

Article 3: M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 11 septembre 2020

Florent SERRETTE

Le Maire,